



REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2025

OBJET : SOUSCRIPTION PRÊT DE 500.000 EUROS – LA BANQUE POSTALE

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf Décembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIK Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – M. DALCANT Jacques –
Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie –
M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – M. MEGUEDMI
Smaïl – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme PIERRAT Brigitte a donné procuration à M. BENOÎT Gérard
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain

ABSENTS EXCUSES :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme ORSINI Chantal – M. RICHELME
Jean-Marc – Mme GIACHINO Lisa.



MME BARDIÈS FREDERIQUE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 09 Décembre 2025.
Délibération N° DM_20251209N101

OBJET : SOUSCRIPTION PRÊT DE 500.000 EUROS – LA BANQUE POSTALE

Monsieur Gérard BENOIT, adjoint délégué aux finances, informe l'assemblée délibérante que le financement des programmes d'investissement nécessite de solliciter un prêt d'un montant de 500.000 €.

Une consultation a été réalisée auprès de plusieurs établissements bancaires.

Après étude des différentes propositions, il vous est proposé de retenir la proposition de la Banque Postale aux conditions suivantes :

- Montant du contrat de prêt : 500.000 €.
- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,87 %
- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours
- Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : progressif
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE (19 VOIX "POUR", 4 VOIX "CONTRE")** :

- **DECIDE** de contracter un prêt de 500.000 €. auprès de la Banque Postale,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

| | |
|---|---|
| PUBLIEE LE : <u>10.12.2025</u> | CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE DIX DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire, <u>René VILLARD</u>  |
| T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/> | NOMENCLATURE N° : 7-3 |